

Informations de base	
2006/2068(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Armements: code de conduite en matière d'exportation. 7ème et 8ème rapports annuels	
Subject 6.10.03 Contrôle des armements, non-prolifération nucléaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	ROMEVA I RUEDA Raül (Verts/ALE)	25/01/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2771	2006-12-11
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2751	2006-09-25
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Relations extérieures	FERRERO-WALDNER Benita	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
06/04/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/09/2006	Débat au Conseil		
23/11/2006	Vote en commission		Résumé
30/11/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0439/2006	
11/12/2006	Débat au Conseil		
17/01/2007	Débat en plénière		
18/01/2007	Décision du Parlement	T6-0008/2007	Résumé
18/01/2007	Résultat du vote au parlement		
18/01/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2068(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/6/34915

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE380.690	19/10/2006	
Projet de rapport de la commission		PE376.419	07/11/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0439/2006	30/11/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0008/2007	18/01/2007	Résumé

Armements: code de conduite en matière d'exportation. 7ème et 8ème rapports annuels

2006/2068(INI) - 18/01/2007 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté à une large majorité, par 504 voix pour, 24 contre et 34 abstentions, le rapport d'initiative de Raúl **ROMEVA I RUEDA** (Verts/ALE, ES) sur les septième et huitième rapports annuels du Conseil présentés conformément au point 8 du dispositif du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportation d'armements.

Le rapport déplore qu'aucun progrès n'ait été enregistré quant à l'adoption d'une position commune en matière de ventes d'armements. Se ralliant à la position de sa commission compétente au fond, le Parlement souligne qu'une politique commune claire, efficace et harmonisée en matière de contrôle des exportations d'armements, reposant sur un Code de conduite juridiquement contraignant, peut jouer un rôle décisif dans la lutte contre le terrorisme et la prévention des conflits, pour la stabilité régionale et la promotion des droits de l'homme (se reporter au résumé du 23/11/2006).